



DECISION DU MAIRE

Décision n° 71/2025

OBJET : Convention de partenariat en vue de l'édition d'un troisième guide pratique avec MAIRIE INFO.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par le prestataire pour l'édition d'un guide pratique,

Article 1 : DECIDE de signer une convention de partenariat avec MAIRIE INFO, domiciliée au 45 rue de l'Est - 92 100 Boulogne.

Article 2 : DE CONCLURE une convention de partenariat pour l'édition de guide pratique à titre gratuit.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 14 avril 2025

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.